



Droit de passage : acces à un terrain

Par **loulou**, le **04/05/2012** à **20:02**

Bonjour,

je présente un CU avec une demande d'entrée sur une impasse de propriété privée communale et le MAIRE s'oppose à ce droit de passage en tant que "propriétaire" de ce chemin!

pouvez vous me conseiller sur les termes relatifs à cette impasse qui est une propriété privée communale? ET Qui peut s'opposer au droit de passage ?

Merci